

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins tenue en la salle de réunion de la MRC Les Moulins située au 148, rue Saint-André à Terrebonne le 10 août 2010 à 19 h 00, sous la présidence de monsieur Jean-Marc Robitaille, préfet.

Sont présents : messieurs Richard Marcotte, Jean-Luc Labrecque, Clermont Lévesque, Michel Lefebvre, Frédéric Asselin, Daniel L'Espérance, Stéphane Berthe, Normand Pagé et madame Marie-Josée Beaupré.

Sont également présents monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, madame Chantal Laliberté, aménagiste et madame Martine Baribeau, greffière de la MRC Les Moulins.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 22 juin 2010 et de la séance spéciale tenue le 6 juillet 2010
4. Liste des comptes à payer
5. Listes des chèques émis aux mois de juin et juillet 2010
6. Dépôt de la correspondance
7. Cours d'eau – Loi sur les ingénieurs – Demande d'amendement – Appui aux MRC des Maskoutains et d'Abitibi
8. Appui à la MRC de Matawinie – Travaux d'infrastructures Programme PRECO (Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées)
9. Rapport du comité de transport
10. Opération médiatique - Engagement de personnel
11. Distribution des horaires des circuits numéros 9 et 22
12. Achat de deux (2) ensembles de câblage pour l'installation de boîtes de perception
13. Laissez-passer gratuits pour Jeunesse Canada Monde
14. Journée « *En ville, sans ma voiture* »
15. Adoption du règlement numéro 113-20 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 22
16. Adoption du règlement numéro 114-17 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 à partir du 15 août 2010
17. Circuit numéro 22 – Publicité journaux

18. Dépôt de l'état des revenus et dépenses de la MRC Les Moulins au 30 juin 2010
19. Résolution approuvant le bilan des activités 2009 et le programme des activités prévues en 2010 et demande d'aide financière au MAMROT pour l'année 2010
20. Achat de deux (2) ordinateurs
21. Renouvellement du protocole d'entente MRC / Viagym
22. Désignation des membres du conseil d'administration du CLDEM (Mascouche)
23. Abonnement électronique à la Gazette officielle du Québec – Partie 2 Lois et règlements
24. Renouvellement de l'abonnement à l'Hebdo Rive-Nord
25. Publication du magazine « *Reflét économique* »
26. Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)
27. Grands prix Desjardins de la culture 2010
28. Marathon de l'emploi de Lanaudière – 10^e édition
29. Modification aux normes d'application aux programmes RénoVillage (RVI) et Réparations d'urgence (PRU)
30. Annexion des lots 1 945 379 et 1 950 711 de la Ville de Terrebonne par la Ville de Charlemagne
31. Travaux sur la couronne Nord dans le cadre du PMGMR – Mandat relatif au tronc commun décisionnel
32. Travaux sur la couronne Nord dans le cadre du PMGMR – Mandat sur les boues des eaux usées
33. Travaux sur la couronne Nord dans le cadre du PMGMR – Mandat pour les matières résiduelles des industries, commerces et institutions
34. Travaux sur la couronne Nord dans le cadre du PMGMR – Mandat pour les marchés des sous-produits de traitement
35. Autorisation de paiement – Contribution à la facture d'honoraires de Dessau inc. relative à la demande de subvention au fonds vert municipal
36. Autorisation de paiement à Transcontinental – Avis public d'appel d'offres relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne
37. Autorisation de paiement à la firme BPR-Triax – Honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de nettoyage et de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier
38. Mandat pour l'exécution des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne

39. Mandat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. – Surveillance des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne
40. Mandat à la firme Plania – Soutien technique à l’élaboration du règlement de modification 97-33 (Dossier de gestion de l’urbanisation)
41. Adoption d’une résolution pour fixer la date, l’heure et le lieu de l’assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-31 intitulé « *Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir la localisation des aires d’affectations à vocation industrielle* »
42. Avis de motion pour modifier le règlement #97 adoptant le schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d’autoriser l’implantation d’un poste d’Hydro-Québec à Terrebonne (secteur Lachenaie) à 315-25 kV et les infrastructures connexes
43. Adoption d’une résolution adoptant le projet de règlement #97-32 modifiant le règlement #97 adoptant le schéma d’aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d’autoriser l’implantation d’un poste d’Hydro-Québec à Terrebonne (secteur Lachenaie) à 315-25 kV et les infrastructures connexes
44. Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-124 et du règlement numéro 1000-019 modifiant le plan d’urbanisme de la Ville de Terrebonne
45. Rapport du Comité d’aménagement
46. Autorisation de paiement – Boîtes de perception
47. Période de questions
48. Clôture de la séance

7469-08-10 Ouverture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Daniel L’espérance et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est ouverte.

ADOPTÉ

7470-08-10 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que proposé.

ADOPTÉ

7471-08-10 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 22 juin 2010 et de la séance spéciale tenue le 6 juillet 2010

Il est proposé par monsieur Daniel L’Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 juin 2010 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

QUE le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 6 juillet 2010 soit trouvé conforme et en conséquence approuvé tel que proposé.

ADOPTÉ

7472-08-10 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE la listes des comptes à payer pour la MRC au montant de 2 040 318,68\$ pour le mois d'août 2010 soit et est acceptée (annexes « *Comptes à payer août 2010* »).

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-082 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 040 318,68\$ (divers postes budgétaires en tenant compte de la ristourne applicable sur la TPS) soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7473-08-10 Listes des chèques émis aux mois de juin et juillet 2010

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juin 2010 pour un montant de 1 675 673,24\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – juin 2010* »).

QUE la liste des chèques émis au cours du mois de juillet 2010 pour un montant de 1 264 862,57\$ soit et est approuvée (annexe « *Liste des chèques et retraits – Juillet 2010* »).

ADOPTÉ

7474-08-10 Dépôt de la correspondance

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Daniel L'Espérance et résolu unanimement :

QUE la correspondance soit et est versée aux archives de la MRC Les Moulins (annexe « *Liste de la correspondance – Juillet - Août 2010* »).

ADOPTÉ

7475-08-10 Cours d'eau – Loi sur les ingénieurs – Demande d'amendement – Appui aux MRC des Maskoutains et d'Abitibi

CONSIDÉRANT la résolution CA-087-05-2010, adoptée par le conseil de la MRC des Maskoutains en appui à la MRC d'Abitibi par laquelle demande est faite à la Fédération Québécoise des Municipalités et l'Union des municipalités du Québec de faire les démarches nécessaires pour que la *Loi sur les ingénieurs* soit amendée afin de permettre la réalisation de travaux mineurs, tels que la stabilisation des rives, l'installation de ponceaux et la mise en place de bornes sèches et d'augmenter les montants maximaux des travaux pouvant être réalisés sans l'obligation de déposer des plans et devis signés et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec;

CONSIDÉRANT que la limite de 1 000\$ prévue à l'article 2 de la *Loi sur les ingénieurs* n'a pas été révisée depuis 1973;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe

et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie les résolutions des MRC des Maskoutains et d'Abitibi, demandant à la Fédération Québécoise des Municipalités et à l'Union des municipalités du Québec de faire les démarches nécessaires pour que la *Loi sur les ingénieurs* soit amendée afin de permettre la réalisation de travaux mineurs tels que la stabilisation des rives, l'installation de ponceaux et la mise en place de bornes sèches et d'augmenter les montants maximaux des travaux pouvant être réalisés sans l'obligation de déposer des plans et devis signés et scellés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

QUE copie de la présente soit adressée aux unions municipales, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à l'Ordre des ingénieurs du Québec, à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, à monsieur Guillaume Tremblay, député de Masson ainsi qu'aux MRC de Lanaudière.

ADOPTÉ

7476-08-10 Appui à la MRC de Matawinie – Travaux d'infrastructures Programme PRECO (Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées)

CONSIDÉRANT QU'une correspondance datée du 3 juin 2010, émise par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, confirme la date d'échéance pour la réalisation de travaux entrepris dans le cadre du programme PRECO (31 décembre 2010) et celle de l'envoi des réclamations (31 mars 2011);

CONSIDÉRANT QUE les délais imposés sont irréalistes, si l'on considère le temps requis pour l'obtention de soumissions, le choix du soumissionnaire retenu, la mise en branle du chantier et la période hivernale souvent hâtive qui empêche la poursuite des travaux entrepris;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins appuie la MRC de Matawinie dans sa demande auprès du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de réviser les délais imposés pour la réalisation des travaux et l'envoi des réclamations dans le cadre du programme PRECO.

QUE copie de la présente résolution soit adressée aux unions municipales, à monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, à monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne, à monsieur Guillaume Tremblay, député de Masson, aux MRC de Lanaudière et à l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec.

ADOPTÉ

7477-08-10 Rapport du Comité de transport

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité de transport soit et est

acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7478-08-10 Opération médiatique - Engagement de personnel

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la MRC jugent opportun de remercier les usagers du transport en commun et adapté;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir les services de personnes pour procéder à la distribution de cordons rétractables lors de l'opération médiatique prévue pour la rentrée, le 21 septembre 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-083 émis par le secrétaire-trésorier pour un montant ne dépassant pas 500,00\$ (poste budgétaire 2370-340 «*Promotion – Transport en commun*») soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7479-08-10 Distribution des horaires des circuits numéros 9 et 22

CONSIDÉRANT l'envoi postal de 3 271 exemplaires de l'horaire du circuit numéro 9, pour un montant de 391,41\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT l'envoi postal de 15 007 exemplaires de l'horaire du circuit numéro 22, pour un montant de 1 795,71\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général soit et est autorisé à payer, à Postes Canada, un montant de 361,87\$, incluant les taxes, pour la distribution de 3 271 exemplaires de l'horaire du circuit numéro 9.

QUE le directeur général soit et est autorisé à payer, à Postes Canada, un montant de 1 660,20\$, incluant les taxes, pour la distribution de 15 007 exemplaires de l'horaire du circuit numéro 22.

QUE le certificat de crédit n° 2010-084 émis par le trésorier au montant de 2 187,12\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-341 «*Transport et communication - Publicité, information* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7480-08-10 Achat de deux (2) ensembles de câblage pour l'installation de boîtes de perception

CONSIDÉRANT la résolution numéro 5992-11-06 demandant au CRT de

Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion en transport intelligent pour autobus, incluant l'acquisition de boîtes de perception électroniques intelligentes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter deux (2) ensembles de câblage pour l'installation de boîtes de perception, au montant de 5 995,00\$ chacun, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 11 990,00\$, excluant les taxes, relativement à l'acquisition deux (2) ensembles de câblage pour l'installation de boîtes de perception.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au CRT de Lanaudière de procéder à l'acquisition deux (2) ensembles de câblage pour l'installation de boîtes de perception, au montant de 5 995,00\$ chacun, excluant les taxes, sujet à l'autorisation finale du ministère des Transports.

ADOPTÉ

7481-08-10 Laissez-passer gratuits pour Jeunesse Canada Monde

CONSIDÉRANT la demande de Jeunesse Canada Monde, pour obtenir vingt (20) laissez-passer gratuits sur les circuits internes du transport en commun pour un groupe de 18 jeunes canadiens et béninois et de 2 superviseurs qui séjourneront à Terrebonne du 8 septembre au 29 novembre 2010;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de transport;

Il est proposé par madame Marie-Josée Beaupré, appuyée par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil acceptent d'offrir gracieusement vingt (20) laissez-passer sur les circuits internes du transport en commun, soit pour les mois de septembre, octobre et novembre 2010, pour un groupe de 18 jeunes canadiens et béninois et de 2 superviseurs qui séjourneront à Terrebonne du 8 septembre au 29 novembre 2010, dans le cadre du programme Bénin/Québec 2010 de Jeunesse Canada Monde, à la condition que le superviseur du projet confirme que les jeunes canadiens ont droit à la gratuité du transport en commun lors de leur séjour à l'étranger.

ADOPTÉ

7482-08-10 Journée « En ville, sans ma voiture »

CONSIDÉRANT QUE la journée « En ville, sans ma voiture », aura lieu le 22 septembre 2010 et que la « Semaine de la mobilité » se tiendra du 20 au 24 septembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins désire souligner ces événements;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la MRC Les Moulins participe à la journée « *En ville, sans ma voiture* », en offrant la gratuité pour le service de transport collectif le 22 septembre 2010 et à la « *Semaine de la mobilité* », en offrant la gratuité des espaces de stationnement à vélos surveillés, du 20 au 24 septembre 2010 et ce, de 5h00 à 20h00, pour un montant total de 2 998,56\$, incluant l'installation de 63 supports à vélo, les clôtures de chantier et les surveillants.

QUE le certificat de crédit n° 2010-084-1 émis par le trésorier au montant de 2 187,12\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2370-340 « *Promotion – Transport en commun* » soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7483-08-10 Adoption du règlement numéro 113-20 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 22

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 113-20 modifiant les articles 3 et 4 du règlement numéro 113 établissant un service de transport en commun à l'intérieur de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire et le trajet du circuit numéro 22.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7484-08-10 Adoption du règlement numéro 114-17 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 à partir du 15 août 2010

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE soit et est adopté le règlement numéro 114-17 modifiant l'article 4 du règlement numéro 114 organisant un service de transport en commun établissant une liaison avec des points situés à l'extérieur du territoire de la MRC Les Moulins, afin de modifier l'horaire des circuits numéros 19A, 25A et 35 à partir du 15 août 2010.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture a été demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

7485-08-10 Circuit numéro 22 – Publicité journaux

CONSIDÉRANT QUE les élus jugent important d'informer les usagers du transport en commun, des modifications d'horaire et de trajet du circuit numéro 22;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de transport;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page), dans le journal La Revue, pour un montant de 835,00\$, excluant les taxes.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à réserver de l'espace publicitaire (½ page), dans le journal Le Trait d'Union, pour un montant de 725,00\$, excluant les taxes.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-085 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 1 560,00\$, poste budgétaire 2190-341 «*Publicité, information*», excluant les taxes, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7486-08-10 Dépôt de l'état des revenus et dépenses de la MRC Les Moulins au 30 juin 2010

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE l'état des revenus et dépenses au 30 juin 2010 soit et est accepté pour dépôt.

ADOPTÉ

7487-08-10 Résolution approuvant le bilan des activités 2009 et le programme des activités prévues en 2010 et demande d'aide financière au MAMROT pour l'année 2010

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire reconduit, pour l'année 2010, le programme d'aide financière aux MRC;

CONSIDÉRANT QUE, pour bénéficier dudit programme pour l'année 2010, la MRC doit présenter au ministère un bilan des activités réalisées en 2009 et un programme d'activités prévues en 2010;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont analysé le programme d'activités pour l'année 2010 et le bilan des activités pour l'année 2009 et se déclarent satisfaits;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soient adoptés les documents intitulés: «Programme des activités prévues par la MRC Les Moulins en 2010» et «Bilan des activités entreprises et/ou réalisées par la MRC Les Moulins en 2009».

QUE demande soit faite au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de bénéficier de l'aide financière aux MRC pour l'année 2010.

ADOPTÉ

7488-08-10 Achat de deux (2) ordinateurs

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat de deux (2) ordinateurs;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour l'achat de deux (2) ordinateurs incluant Office Pro 2010 :

CIDM Informatique 2 759,80\$, excluant les taxes ;

MontréalSoft 2 830,00\$, excluant les taxes ;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de l'entreprise CIDM Informatique, datée du 27 juillet 2010 pour l'achat de deux (2) ordinateurs, incluant Office Pro 2010, au montant de 2 759,80\$, excluant les taxes, soit et est acceptée, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-086 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 759,80\$, excluant les taxes, postes budgétaires 2370-726 et 2920-750 « *Acquisition équipement informatique* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7489-08-10 Renouvellement du protocole d'entente MRC / Viagym

CONSIDÉRANT QUE depuis 1995 la MRC Les Moulins finance les coûts du bail du local permanent occupé par le Club Viagym ;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente entre le Club de gymnastique Viagym et la MRC Les Moulins visant le financement du bail du local permanent se termine le 11 septembre 2010;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins accepte de renouveler, aux mêmes termes et conditions, le protocole d'entente avec le Club de gymnastique Viagym inc. prévoyant notamment, le financement du bail correspondant pour douze (12) mois, soit du 12 septembre 2010 au 11 septembre 2011, au montant de 197 490,41\$, incluant les taxes applicables et l'indexation selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal selon Statistique Canada.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-087 émis par le secrétaire-trésorier pour le financement du bail au montant de 197 490,41\$, incluant les taxes applicables et l'indexation selon l'indice des prix à la consommation de la région de Montréal selon Statistique Canada, soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante. La dépense sera imputée au poste budgétaire 2690-970 « *Club Viagym* ».

ADOPTÉ

7490-08-10 Désignation des membres du conseil d'administration du CLDEM (Mascouche)

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a désigné le Centre local de développement économique des Moulins (CLDEM) à titre d'instance locale de développement économique par l'adoption de la résolution numéro 135-03-04;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 94 de la *Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche*, la MRC désigne les membres du conseil d'administration d'un centre local de développement qu'elle constitue;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 7395-05-10, le conseil de la MRC Les Moulins a désigné les membres du conseil d'administration du CLDEM à l'exception des sièges #1 à 3 occupés par les délégués de la Ville de Mascouche;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins désigne les membres du conseil d'administration du CLDEM, à savoir :

| | |
|----------------------------|--|
| Sièges #1 à #3 | Richard Marcotte, Ville de Mascouche |
| Délégués des municipalités | Donald Mailly, Ville de Mascouche |
| | Nathalie Filion, substitut, Ville de Mascouche |

ADOPTÉ

7491-08-10 Abonnement électronique à la Gazette officielle du Québec – Partie 2 Lois et règlements

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement annuel de l'abonnement à la Gazette officielle du Québec – Partie 2 Lois et règlements, au montant de 219,00\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser aux Publications du Québec, la somme 219,00\$, excluant les taxes, pour un abonnement électronique à la Gazette officielle du Québec – Partie 2 Lois et règlements.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-088 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 219,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7492-08-10 Renouvellement de l'abonnement à l'Hebdo Rive-Nord

CONSIDÉRANT QUE la MRC Les Moulins a reçu le renouvellement annuel de l'abonnement à l'Hebdo Rive-Nord, au montant de 225,75\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à verser à l'Hebdo Rive-Nord, un montant de 225,75\$, incluant les taxes, pour le renouvellement annuel de l'abonnement à l'Hebdo Rive-Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-089 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 225,75\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2190-494 « *Abonnements* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7493-08-10 Publication du magazine « *Reflét économique* »

CONSIDÉRANT la publication d'octobre 2010 de la 27^e édition du magazine Reflet Économique;

CONSIDÉRANT la proposition faite par le journal La Revue;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à retenir, pour la MRC des Moulins, deux (2) pages pour un publi-reportage avec les maires des deux villes dans la prochaine édition du magazine Reflet Economique, publié par le journal La Revue, pour un montant de 4 230,00\$, excluant les taxes applicables.

QU'il soit et est également autorisé à retenir une demi-page (1/2) pour le transport collectif pour un montant de 1 445,00\$, excluant les taxes applicables.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-090 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 5 675,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2190-341 « *Publicité-Information* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7494-08-10 Colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ)

CONSIDÉRANT la tenue du colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) les 1^{er}, 2 et 3 septembre 2010, à l'Hôtel *Amosphère* de Amos;

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE monsieur Daniel Pilon, directeur général et secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à assister au colloque de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec, les 1^{er}, 2 et 3 septembre 2010 à Amos. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-091 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 320,00\$, poste budgétaire 2130-312 « *Congrès, colloques - Gestion financière* », soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7495-08-10 Grands prix Desjardins de la culture 2010

CONSIDÉRANT la tenue du Gala régional de la remise des *Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière* qui aura lieu le vendredi 17 septembre 2010 à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE les membres du conseil de la MRC mandate les représentants suivants : monsieur Jean-Marc Robitaille et mesdames Marie-Josée Beaupré, Denise Paquette, Françoise Martin et Chantal Demontigny, pour les représenter aux *Grands Prix Desjardins de la culture de Lanaudière*. Les dépenses inhérentes seront remboursées sur présentation des pièces justificatives.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-092 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 30,00\$ par personne, poste budgétaire 2110-312 «*Législation - Congrès, colloques*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7496-08-10 Marathon de l'emploi de Lanaudière – 10^e édition

CONSIDÉRANT QUE les carrefours jeunesse-emploi de Lanaudière préparent la neuvième édition du Marathon de l'emploi le 19 octobre 2010;

Il est proposé par monsieur Clermont Lévesque, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le conseil de la MRC accepte de contribuer au financement de l'édition 2010 du Marathon de l'emploi pour une somme de 500,00\$.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-093 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 500,00\$, poste budgétaire 2190-341 «*Administration - Publicité, information*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7497-08-10 Modification aux normes d'application aux programmes RénoVillage (RVI) et Réparations d'urgence (PRU)

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Moulins est mandataire de la SHQ pour l'application du programme de rénovation RénoVillage (RVI) et Réparations d'urgence (PRU);

CONSIDÉRANT QUE des changements ont été apportés aux normes d'application des programmes susmentionnés et qu'ainsi, la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible (excluant le terrain) qu'une municipalité peut fixer sur son territoire passe de 75 000\$ à 90 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités désirant hausser la valeur maximale d'admissibilité d'une résidence sur son territoire en fonction du nouveau seuil permis doivent adopter une résolution en ce sens;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins fixe le plafond de la valeur uniformisée maximale d'une résidence sur son territoire en fonction du nouveau seuil permis, soit à 90 000\$ pour l'application des programmes RénoVillage (RVI) et Réparations d'urgence (PRU).

ADOPTÉ

7498-08-10 Annexion des lots 1 945 379 et 1 950 711 de la Ville de Terrebonne par la Ville de Charlemagne

CONSIDÉRANT la lettre du 16 juillet 2010 du maire de la ville de Charlemagne adressée à la MRC Les Moulins concernant l'acquisition de deux parcelles de terrain situées dans la ville de Terrebonne par voie d'annexion dans le cadre du projet d'implantation du train de l'Est;

CONSIDÉRANT QUE la partie du territoire de la Ville de Terrebonne visé par l'annexion est contiguë au territoire de la Ville de Charlemagne;

CONSIDÉRANT QUE ces deux (2) parcelles de terrain, d'une superficie de 1 741,5 m.c., situées sur le territoire de la Ville de Terrebonne, entre la voie ferrée et le territoire de la Ville de Charlemagne, sont requises pour le projet d'implantation du train de l'Est (train de banlieue);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne s'est montrée favorable à cette solution afin de permettre la réalisation du projet dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT QUE la population des villes de Terrebonne et Mascouche attendent depuis de nombreuses années la réalisation du train de banlieue;

CONSIDÉRANT QUE l'annexion de ces deux parcelles de terrain ne cause aucun préjudice à la MRC Les Moulins;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 138 de la *Loi sur l'Organisation territoriale municipale* (L.R.Q. Chapitre 0-9), le conseil de la MRC Les Moulins dont le territoire est visé par l'annexion doit faire connaître son avis sur la demande d'annexion dans les soixante (60) jours de la réception de la copie du règlement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun d'approuver le règlement numéro 06-358-10 de la Ville de Charlemagne;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins approuve le règlement d'annexion de la Ville de Charlemagne portant le numéro 06-358-10 concernant l'annexion de deux (2) parcelles de terrain d'une superficie de 1 741,5 mètres carrés situées entre la voie ferrée et le terrain de la Ville de Charlemagne.

ADOPTÉ

7499-08-10 Travaux sur la couronne Nord dans le cadre du PMGMR – Mandat relatif au tronc commun décisionnel

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets élus de la couronne Nord a procédé à des invitations pour des services professionnels en vue d'établir le tronc commun décisionnel dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Assomption agit à titre de secrétaire et de trésorière pour le compte de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord dans différents dossiers soumis à cet organisme;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a analysé les soumissions reçues à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a entériné la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Dessau inc. au montant de 78 810,36\$, incluant les taxes, datée du 21 juin 2010, pour l'établissement d'un tronc commun décisionnel dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles soit retenue, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE la MRC Les Moulins confirme administrativement son engagement à acquitter sa quote-part.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-095 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 17 968,76\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7500-08-10 Travaux sur la couronne Nord dans le cadre du PMGMR – Mandat sur les boues des eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a procédé à des invitations pour des services professionnels sur la caractérisation des boues des eaux usées dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption agit à titre de secrétaire et de trésorière pour le compte de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord dans différents dossiers soumis à cet organisme;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a analysé les soumissions reçues à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a entériné la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la soumission de la firme Dessau inc. au montant de 29 911,87\$, incluant les taxes, datée du 29 juin 2010, pour la caractérisation des boues des eaux usées sur la couronne Nord dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, soit retenue, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord

QUE la MRC Les Moulins confirme administrativement son engagement à acquitter sa quote-part.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-096 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 6 819,91\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7501-08-10 Travaux sur la couronne Nord dans le cadre du PMGMR – Mandat pour les matières résiduelles des industries, commerces et institutions

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a procédé à des invitations pour des services professionnels pour les matières résiduelles des industries, commerces et institutions dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption agit à titre de secrétaire et de trésorière pour le compte de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord dans différents dossiers soumis à cet organisme;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a analysé l'offre de service reçue à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a entériné la recommandation des membres du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le mandat couvre l'exécution d'un devis spécifique et détaillé accepté par le soumissionnaire, pour un montant forfaitaire maximal de 15 000\$, excluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Normand Pagé, appuyé par monsieur Jean-Luc Labrecque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que l'offre de service de la firme Transfert Environnement au montant de 15 000\$, excluant les taxes, datée du 5 juillet 2010, pour les matières résiduelles des industries, commerces et institutions (ICI) sur la couronne Nord dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, soit retenue, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE la MRC Les Moulins confirme administrativement son engagement à acquitter sa quote-part.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-097 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 3 420,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7502-08-10 Travaux sur la couronne Nord dans le cadre du PMGMR – Mandat pour les marchés des sous-produits de traitement

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a procédé à des invitations pour des services professionnels pour les marchés des sous-produits de traitement des matières organiques dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Assomption agit à titre de secrétaire et de trésorière pour le compte de la Table des préfets et élus de la couronne Nord dans différents dossiers soumis à cet organisme;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection a analysé les soumissions reçues à cet égard;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord a entériné la recommandation des membres du comité de sélection;

Il est proposé par monsieur Jean-Luc Labrecque, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE l'offre de service de la firme Aecom au montant de 9 680\$, excluant les taxes, datée du 23 juin 2010, pour des études complémentaires sur les sous-produits de traitement des matières organiques et ultimes sur la couronne Nord dans le cadre du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, soit retenue, et ce, pour l'ensemble du territoire de la Table des préfets et élus de la couronne Nord.

QUE la MRC Les Moulins confirme administrativement son engagement à acquitter sa quote-part.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-098 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 207,04\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7503-08-10 Autorisation de paiement – Contribution à la facture d'honoraires de Dessau inc. relative à la demande de subvention au fonds vert municipal

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7298-02-10, le conseil de la MRC Les Moulins a accepté que la MRC de L'Assomption agisse à titre de trésorière et de secrétaire pour la réalisation du Plan directeur régional de gestion des matières résiduelles de la couronne Nord, au nom de la Table des préfets et des élus de la couronne Nord;

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 7298-02-10, le conseil de la MRC Les Moulins s'est engagé à agir collégalement et solidairement avec les MRC de L'Assomption, de Thérèse-De Blainville, de Deux-Montagnes et de Mirabel dans la réalisation du Plan directeur régional de gestion des matières résiduelles ainsi que pour la demande de subvention au Fonds vert de la Fédération canadienne des Municipalités et toute autre demande de subvention réalisée par la couronne Nord pour la réalisation du Plan

directeur régional de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT la facture numéro F015-73624, datée du 22 avril 2010, transmise à la MRC de L'Assomption, par la firme Dessau inc., relative à la préparation de la demande de subvention au fonds vert municipal – volet B pour la Table des préfets de la couronne Nord, au montant de 15 238,13\$, incluant les taxes;

CONSIDÉRANT la facture datée du 5 juillet 2010, transmise à la MRC Les Moulins, par la MRC de L'Assomption, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins, soit 2 941,75\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Stéphane Berthe et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la MRC L'Assomption, la somme de 2 941,75\$, incluant les taxes, représentant la quote-part de la MRC Les Moulins relativement à la préparation de la demande de subvention au fonds vert municipal – volet B pour la Table des préfets de la couronne Nord.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-098-1 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 2 941,75\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-418 «*Honoraires professionnels*», soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7504-08-10 Autorisation de paiement à Transcontinental – Avis public d'appel d'offres relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne

CONSIDÉRANT la facture numéro CN609894, datée du 28 juillet 2010, transmise à la MRC Les Moulins par l'entreprise Transcontinental, au montant de 657,38\$, incluant les taxes, pour l'avis d'appel d'offres relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur Charles-Aubert), publié dans le journal Constructo le 22 juillet 2010;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule ci-dessus exposé fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à l'entreprise Transcontinental, la somme de 657,38\$, incluant les taxes, pour l'avis d'appel d'offres relatif aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur Charles-Aubert), publié dans le journal Constructo le 22 juillet 2010.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-099 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 657,38\$, incluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 «*Cours d'eau*», soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7505-08-10 Autorisation de paiement à la firme BPR-Triax – Honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis relatifs aux travaux de nettoyage et de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier

CONSIDÉRANT la résolution numéro 7107-09-09 adoptée le 15 septembre 2009, par laquelle le conseil de la MRC Les Moulins a octroyé le mandat à la firme BPR-Triax pour

effectuer les relevés de terrain, la mise en plan des ouvrages existants et des travaux proposés, l'estimation détaillée des travaux, la préparation des documents d'appel d'offre pour les services d'un entrepreneur, la demande d'autorisation au MDDEP et la détermination du bassin des contribuables intéressés et bénéficiaires des travaux, le tout pour une somme de 22 000,00\$, excluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a été autorisé, par la résolution numéro 7267-01-10, à payer à la firme BPR-Triax, la somme de 17 382,75\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT les honoraires professionnels facturés à la MRC Les Moulins en date du 17 juin 2010 (facture numéro 14003642), relativement à la préparation des plans et devis, au montant de 7 449,75\$, incluant les taxes;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à payer à la firme BPR-Triax, la somme de 7 449,75\$, incluant les taxes, à titre d'honoraires professionnels, pour la préparation des plans et devis dans le cadre du mandat octroyé par la résolution numéro 7107-09-09 relativement aux travaux de reprofilage du fossé de drainage des eaux pluviales dans le secteur de la rue Du Pressier.

ADOPTÉ

7506-08-10 Mandat pour l'exécution des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour l'exécution des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues et ouvertes à la MRC Les Moulins le 9 août 2010, à 10 h 00, à savoir:

| | |
|--------------------------------------|-----------------------------------|
| Alide Construction & Fils ltée | 575 744,34\$, incluant les taxes, |
| Excavation Marcel Clark inc. | 628 747,61\$, incluant les taxes, |
| Paysagiste S. Forget inc. | 643 000,00\$, incluant les taxes, |
| Doncar Construction inc. | 670 013,58, incluant les taxes, |
| ABC Rive-Nord inc. | 677 250,00, incluant les taxes, |
| David Riddell Excavation / Transport | 758 833,65\$, incluant les taxes, |

CONSIDÉRANT QUE la soumission de l'entreprise Alide Construction & Fils ltée s'est avérée la plus basse soumission conforme d'après le rapport préparé par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc.;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins acceptent la soumission conforme la plus basse, soit celle de l'entreprise, Alide Construction & Fils ltée pour une somme de 575 744,34\$, incluant les taxes, pour effectuer les travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne, le tout

conformément à la soumission signée par monsieur Robert Bergeron de l'entreprise Alide Construction & Fils ltée, en date du 4 août 2010, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, sous la supervision de la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., le tout, conditionnel à l'obtention des certificats requis de la part du MDDEP.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-100 émis par le trésorier au montant de 575 744,34\$ incluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7507-08-10 Mandat à la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc. – Surveillance des travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la MRC exerce la compétence à l'égard de la gestion des cours d'eau depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur les compétences municipales* le 1^{er} janvier 2006;

CONSIDÉRANT la demande adressée par la Ville de Terrebonne en date du 5 novembre 2009, demandant à la MRC Les Moulins de donner les mandats nécessaires pour la stabilisation d'un talus de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels datée du 10 août 2010, transmise par la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., au montant de 21 500,00\$, excluant les taxes, pour effectuer la surveillance des travaux relativement aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc., pour effectuer la surveillance des travaux relativement aux travaux de stabilisation des berges de la rivière Mascouche (secteur boulevard Charles-Aubert) à Terrebonne, le tout pour une somme de 21 500,00\$, excluant les taxes, conformément à l'offre de services professionnels datée du 10 août 2010, signée par Jean Leroux, ingénieur pour la firme Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés inc, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution, le tout, conditionnel à l'obtention des certificats requis de la part du MDDEP.

QUE le certificat de disponibilité de crédit n° 2010-101 émis par le secrétaire-trésorier au montant de 21 500,00\$, excluant les taxes, poste budgétaire 2610-420 « *Cours d'eau* », soit et est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

7508-08-10 Mandat à la firme Plania – Soutien technique à l'élaboration du règlement de modification 97-33 (Dossier de gestion de l'urbanisation)

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du dossier de gestion de l'urbanisation, le conseil de la MRC Les Moulins juge opportun de modifier le schéma d'aménagement et de développement;

CONSIDÉRANT QUE l'élaboration de ce règlement de modification nécessite un

soutien technique supplémentaire;

CONSIDÉRANT la proposition de services datée du 16 juillet 2010, transmise par la firme Plania, pour assister l'aménagiste de la MRC dans le cadre de l'élaboration du règlement de modification numéro 97-33, selon les honoraires à taux horaire suivants :

- 80,00\$/heure pour le travail effectué par madame Aurélie Lépinoux;
- 130,00\$/heure pour le travail effectué par monsieur François St-Germain;
- 230,00\$/heure pour le travail effectué par monsieur Daniel Gauthier;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins mandate la firme Plania, pour assister l'aménagiste de la MRC dans le cadre de l'élaboration du règlement de modification numéro 97-33, le tout conformément à la proposition de services datée du 16 juillet 2010, sous la responsabilité de monsieur François St-Germain et selon les honoraires à taux horaire suivants :

- 80,00\$/heure pour le travail effectué par madame Aurélie Lépinoux;
- 130,00\$/heure pour le travail effectué par monsieur François St-Germain;
- 230,00\$/heure pour le travail effectué par monsieur Daniel Gauthier;

QUE la présente dépense soit imputée au poste budgétaire 2610-418 «*Aménagement et urbanisme - Honoraires professionnels*».

ADOPTÉ

7509-08-10 Adoption d'une résolution pour fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement numéro 97-31 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin de redéfinir la localisation des aires d'affectations à vocation industrielle*»

CONSIDÉRANT les dispositions contenues à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par monsieur Frédéric Asselin et résolu unanimement :

QUE le conseil tienne une séance de consultation publique relativement au projet de règlement numéro 97-31 modifiant le schéma d'aménagement révisé, le mardi 14 septembre 2010 à 17h45 au bureau de la MRC Les Moulins situé au 148, rue Saint-André à Terrebonne.

ADOPTÉ

7510-08-10 Avis de motion pour modifier le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un poste d'Hydro-Québec à Terrebonne (secteur Lachenaie) à 315-25 kV et les infrastructures connexes

Monsieur Stéphane Berthe donne avis de motion, dépose un projet de règlement pour modifier le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un poste d'Hydro-Québec à Terrebonne (secteur Lachenaie) à 315-25 kV et les infrastructures connexes et demande une dispense de lecture.

7511-08-10 Adoption d'une résolution adoptant le projet de règlement #97-32 modifiant le règlement #97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins afin d'autoriser l'implantation d'un poste d'Hydro-Québec à Terrebonne (secteur Lachenaie) à 315-25 kV et les infrastructures connexes

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC Les Moulins est entré en vigueur le 18 décembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 97 a déjà été modifié par les règlements n^{os} 97-1 à 97-9, 97-11 à 97-17, 97-19 à 97-26, 97-28 et 97-29;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins peut modifier le schéma d'aménagement en suivant les dispositions prévues aux articles 48 à 53.12 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 10 août 2010 et, qu'à ce moment, le projet de règlement a été déposé et une dispense de lecture a été demandée;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berthe, appuyé par monsieur Michel Lefebvre et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE soit et est adopté le projet de règlement numéro 97-32 modifiant le règlement numéro 97 adoptant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins, afin d'autoriser l'implantation d'un poste d'Hydro-Québec à Terrebonne (secteur Lachenaie) à 315-25 kV et les infrastructures connexes.

QUE soit et est adopté un document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-32 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins.

QUE les documents intitulés: «*Projet de règlement numéro 97-32 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» et «*Document indiquant la nature des modifications que la ville de Terrebonne devra apporter à ses plans et règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du règlement numéro 97-32 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins*» soient et sont annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le conseil de la MRC Les Moulins demande au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un avis sur le projet de règlement numéro 97-32, conformément aux dispositions de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

ADOPTÉ

7512-08-10 Examen et approbation du règlement de zonage numéro 1001-124 et du règlement numéro 1000-019 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Terrebonne a transmis pour examen et approbation le règlement de zonage numéro 1001-124 ainsi que le règlement numéro 1000-019 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne;

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 109 à 110.3 et 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Frédéric Asselin, appuyé par monsieur Clermont Lévesque et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE les membres du conseil de la MRC Les Moulins ont examiné et approuvé conformes aux grandes orientations du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire le règlement de zonage numéro 1001-124 ainsi que le règlement numéro 1000-019 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Terrebonne.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé, conformément aux dispositions des articles 109.7 et 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, à émettre des certificats de conformité.

ADOPTÉ

7513-08-10 Rapport du Comité d'aménagement

Il est proposé par monsieur Daniel L'Espérance, appuyé par monsieur Richard Marcotte et résolu unanimement :

QUE la liste des sujets discutés lors de la rencontre du Comité d'aménagement soit et est acceptée pour dépôt.

ADOPTÉ

7514-08-10 Autorisation de paiement – Boîtes de perception

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC Les Moulins a demandé au CRT de Lanaudière d'entreprendre les démarches pour l'acquisition d'un système intégré pour la gestion du transport intelligent par autobus;

CONSIDÉRANT la facture transmise par le CRT de Lanaudière au montant de 28 173,20\$, excluant les taxes, représentant 40% du coût payable à la livraison de deux (2) boîtes;

CONSIDÉRANT les frais de 1 444,20\$, excluant les taxes, pour l'achat de deux (2) coupleurs;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité de transport;

Il est proposé par monsieur Michel Lefebvre, appuyé par monsieur Normand Pagé et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est autorisé à transmettre au CRT de Lanaudière la somme de 31 949,77\$, sur présentation des factures.

QUE les membres du conseil demandent au CRT de Lanaudière d'acquitter les factures de ITSMAX sur réception de ladite somme.

ADOPTÉ

Période de questions

Une période de questions est mise à la disposition du public. Monsieur Jacques Caron, citoyen de Terrebonne, s'informe relativement aux discussions tenues lors de la

dernière rencontre du comité de transport et remercie la MRC Les Moulins pour les nouveaux panneaux à gros caractère.

7515-08-10 Clôture de la séance

Il est proposé par monsieur Richard Marcotte, appuyé par madame Marie-Josée Beaupré et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Jean-Marc Robitaille, préfet

Daniel Pilon, directeur général et
secrétaire-trésorier